

DECLARATION COMMUNE MG/ MS sur les Trajets de soins pour Diabète de type 2

16/10/2009

Bon nombre de praticiens ayant examiné les modalités d'application pratique imposées par l'INAMI pour la réalisation des trajets de soins (TdS) pour diabétique de type 2, ne peuvent marquer leur accord pour les raisons énumérées ci-dessous.

Les signataires de la présente déclaration expriment ici leurs reproches et motivent la raison de leur réticence à entrer actuellement dans ce système.

- 1) Les critères d'inclusion et d'exclusion éliminent toute une série de diabétiques parmi lesquels des patients atteints de plusieurs pathologies ou de pathologies compliquées entravant gravement leur vie.*
- 2) Les notions de diabète de type 1 et diabète de type 2 ne tiennent pas compte des diabètes non classés dans ces catégories, (diabètes secondaires par exemple) ni des possibilités d'évolution d'une forme vers l'autre (D2 + D1).*
- 3) Ce système introduit par ses incitants financiers un biais thérapeutique pouvant nuire à la liberté thérapeutique.*
- 4) Ce système souligne l'inégalité de traitement entre les patients*
- 5) Ce système confie à l'INAMI le contrôle biaisé de la qualité des soins alors qu'il suffirait d'avoir comme dans d'autres pays un registre des diabétiques.*
- 6) Il impose une obligation contractuelle de résultat tout en confinant les moyens.*
- 7) Il dilue les responsabilités respectives des acteurs proposés : patients, médecins, pharmaciens, éducateurs, diététiciens, ...*
- 8) Ce système est lancé alors même que les outils disponibles en première ligne sont quasi inexistantes et n'ont pas fait l'objet d'une évaluation (Réseaux locaux multidisciplinaires, formation des éducateurs ...).*
- 9) La Ministre de la Santé a reconnu en juillet 2009 les inégalités apparues dans ce système et s'est engagée à trouver des solutions, celles-ci n'ont pas encore été proposées.*

Il ne s'agit pas d'une volonté de saboter un système qui apporte des avantages à certains patients. Ces privilèges ne doivent pas être accordés à n'importe quelles conditions, au risque de voir capoter rapidement ce système mis en place dans la précipitation.

Pour les endocrinologues de la Province de Liège
Dr Jacques Gérard
Endocrinologue*

*Dr Johan Sterkendries
Président FLAMG asbl*

** : Dr Véronique BECKERS, Dr Marcelle RORIVE, Dr Christine DAUBRESSE, Dr Patricia FELIX, Pr Vincent GEENEN, Dr Jacques GUIOT, Dr Jacques GERARD, Dr Isabelle GERONOOZ, Dr Bernard JANDRAIN, Dr Jacqueline LEONET, Dr Nicolas PAQUOT, Dr Marielle PIERON, Dr Brigitte REMACLE, Dr Claire REMY, Dr Carla RIGHES, Pr/Dr André SCHEEN, Dr Dominique SEPULCHRE, Dr Marie-Pierre STASSEN, Dr Katia TRICHES, Dr Ingrid NEVEN, Dr Caroline WALLEMACQ, Dr E JOUSTEN, Dr V CORMAN, Dr M STRIVAY, Pr/Dr J J LEGROS, Dr J C PHILIPS, Pr/Dr A BECKERS, DR D BETEA, Dr E VALDES-SOCIN, Dr P PETROSSIAN, Dr L VROONEN*